

CONDITIONS D'UTILISATION – CERTIFICAT DE SIGNATURE QUALIFIÉE DOCUSIGN EU

Les présentes Conditions d'utilisation ont été mises à jour le **30 octobre 2023**.

En cas d'accord existant entre le Signataire et DocuSign pour la signature qualifiée UE ("**Contrat**"), en cas d'incohérence ou de conflit entre les présentes Conditions d'utilisation et le Contrat, le Contrat prévaudra en ce qui concerne la signature qualifiée UE de DocuSign.

Les présentes Conditions d'utilisation ("**Conditions**") s'appliquent à l'utilisation par un signataire ("**Signataire**", "**Vous** " ou "**Votre**") du Service et du Certificat délivré par DocuSign France SAS, Central Park - 9-15 rue Maurice Mallet - 92130 Issy-les-Moulineaux, France ("**DocuSign**"). En cliquant pour accepter les présentes Conditions dans le flux opérationnel dans l'Application DocuSign Signature ("**Application DocuSign Signature** "), Vous indiquez que vous acceptez les présentes Conditions et que vous acceptez d'être lié par les Conditions à compter de la date de votre acceptation ("**Date D'entrée En Vigueur**").

Les certificats sont générés et gérés dans le cadre du service de signature électronique qualifiée en ligne fourni par DocuSign au Client.

Le Service Client de DocuSign France est joignable à cette adresse : <https://support.docusign.com/s/contactSupport?language=fr&langSet=1>.

1. DÉFINITIONS

"**Certificat(s)**" désigne un certificat qualifié pour la signature électronique d'un Document électronique tel que défini à l'article 3-15 du Règlement européen N°910/2014 « eIDAS » et tel que généré par DocuSign (via le Service et dans le cadre des présentes Conditions générales) au profit d'un Signataire pour confirmer le lien entre Votre identité et les Données de création de signature électronique.

"**Autorité de Certification (ou AC)**" désigne l'autorité qui génère et gère les Certificats conformément aux règles et pratiques définies dans sa (ses) Politique(s) de Certification. Dans le cadre de ces Services, l'AC est DocuSign France SAS, référencée comme " DocuSign Premium Cloud Signing CA - G2 " auprès de l'Agence nationale de la cybersécurité en France (ANSSI).

« **Autorité d'Enregistrement (ou AE)** » : désigne un tiers autorisé par DocuSign France pour enregistrer les demandes de délivrance, de renouvellement et de révocation de Certificats. L'AE collecte des copies électroniques des documents d'identité du Signataire, vérifie le nom du Signataire et enregistre la preuve de l'identité du Signataire. L'AE communique avec DocuSign et a intégré son service à la eSignature DocuSign pour communiquer avec le Signataire.

"Politique(s) de certification (ou PC)" désigne l'ensemble des règles de sécurité publiées par l'AC. La politique de certification de DocuSign et ses mises à jour successives pourront être consultées sur le site de DocuSign (<https://www.docusign.com/fr-fr/mentionnes-legales/politiques-de-certifications>) et font partie intégrante des Conditions générales d'utilisation. Pour les besoins des présentes Conditions générales d'utilisation, l'Object Identifier » (OID) applicable est équivalent à 1.3.6.1.4.1.22234.2.14.3.31 suivant le moment de l'émission.

"Protocole de consentement" désigne la procédure via l'Application et/ou le Service de signature de DocuSign par laquelle le Signataire consent à recevoir un Certificat avec l'identité du signataire, à accepter de signer le Document électronique via le Service et à accepter de consentir aux présentes Conditions.

"Client(s)" désigne toute personne morale ou physique autorisée en tant que client de DocuSign à utiliser le Service qui fournit des documents électroniques à un Signataire. Le Client, tel que décrit dans les présentes, se distingue de Vous en tant que Signataire.

"Service" désigne le service de signature électronique à la demande de DocuSign, qui fournit des services d'affichage en ligne, de livraison certifiée, d'accusé de réception, de signature électronique qualifiée et de stockage pour les documents électroniques.

"Document(s) électronique(s)" désigne un contrat, un avis, une divulgation ou tout autre enregistrement ou document généré à l'aide du Service DocuSign ou déposé auprès de celui-ci à des fins de traitement.

"Données de création de signature électronique" désigne les données secrètes contenues de manière unique dans un dispositif de création de signature qualifié à distance et certifié, tel que défini à l'article 3(-23) de l'eIDAS, activées à distance et utilisées par le signataire pour créer une signature électronique.

"Document d'identité" Aux fins de réalisation du Service, désigne un passeport, une carte d'identité nationale ou un permis de séjour. La pièce d'identité doit répondre aux exigences de sécurité définies par l'Agence nationale de la cybersécurité en France (ANSSI) pour pouvoir bénéficier du service.

"Fichier de preuve" désigne un fichier généré, signé et horodaté par DocuSign qui contient des informations relatives à l'identification du Signataire et à la signature générée par le Service. Un Fichier de preuve dédié est associé à chaque document électronique signé et aux présentes Conditions permettant de prouver la validité de la signature électronique. Le Fichier de preuve n'est accessible à l'Autorité d'Enregistrement que sur demande, en cas de réclamation juridique ou de contestation de l'opération de signature.

"Certificat de finalisation" (ou " COF ") désigne un fichier généré par Application DocuSign Signature associée à chaque document électronique, qui contient toutes les informations

relatives au signataire et à l'expéditeur du document électronique, y compris un identifiant unique de la transaction. Un COF dédié est généré pour prouver la validité d'une transaction.

"Signature qualifiée" (ou "QES") désigne la signature électronique qualifiée telle que définie à l'article 3(12) de l'eIDAS.

« Prestataire de services de vérification d'identité à distance » (ou « PSVID ») désigne le prestataire de services tiers chargé de capturer une vidéo de l'image faciale et de la pièce d'identité du Signataire afin de vérifier l'identité de ce dernier, de produire le Fichier de preuve et d'envoyer le résultat de la vérification d'identité à distance à l'AC. Tous les PSVID sont certifiés par l'Agence nationale de cybersécurité de France (ANSSI).

"Résultat de la vérification d'identité à distance" ("RIVD") les informations signées collectées et envoyées par le PSVID à l'AC, y compris le verdict (succès ou échec) de la vérification d'identité à distance du Signataire, la raison de l'échec le cas échéant, les informations requises par l'AC (identité du Signataire, adresse électronique et numéro de téléphone portable du Signataire) et les informations extraites du document d'identité du Signataire vérifié par le PSVID (votre date de naissance, le numéro de série des documents d'identité, la date d'expiration des documents d'identité, le pays d'émission des documents d'identité et le type de documents d'identité).

"Service" désigne IDV Premier pour QES dans le cadre de l'Application DocuSign Signature.

"Signataire" désigne toute personne qui utilise le Service pour signer un ou plusieurs documents électroniques donnant lieu à la délivrance d'un certificat unique.

"Identité du Signataire" est le nom officiellement enregistré sur l'identifiant du Signataire. L'identité du Signataire ne peut être un alias ou un pseudonyme. Elle doit être composée au minimum d'un prénom et d'un nom de famille tels qu'ils figurent sur l'identifiant du Signataire.

"Transaction(s)" désigne l'exécution d'un processus de signature, défini par un ensemble de documents électroniques soumis à la signature électronique par un ou plusieurs Signataires au sein de l'Application DocuSign Signature.

"Prestataire de services de confiance" (ou "PSC") désigne une entité certifiée par un auditeur externe accrédité pour délivrer des Certificats pour les QES et les horodateurs. DocuSign est un PSC certifié par l'Agence nationale de cybersécurité de France (ANSSI).

"Identity Wallet" ou "ID Wallet" désigne un service optionnel proposé par DocuSign et DocuSign Inc. au Signataire pour stocker en toute sécurité l'Identité du Signataire, le RIVD et les informations du Signataire (courriel et numéro de téléphone portable) afin d'utiliser l'Identité du Signataire dans les Transactions actuelles ou futures et les signatures de documents électroniques sans avoir à effectuer plusieurs processus d'identification PSVID.

2. PROCÉDURE DE DEMANDE DE CERTIFICATS VIA LE SERVICE

2.1 Le Signataire reconnaît que DocuSign, suite à l'exécution du Protocole de consentement, génère un QES nécessaire pour établir un document électronique signé et horodaté et une version signée et horodatée des Conditions. Afin de générer un QES, le Signataire reconnaît que les éléments suivants sont nécessaires :

- (a) L'identité de Signataire est vérifiée par le PSVID ou par votre utilisation du Portefeuille d'identité DocuSign.
- (b) Le PSVID enregistrera des informations personnelles limitées Vous concernant (courriel, numéro de téléphone ou autre méthode d'authentification autorisée) afin de vérifier Votre identité et d'enregistrer ces informations dans le Protocole de consentement, comme l'exige la loi.
- (c) Après vérification des informations du Signataire, DocuSign vous enverra un courrier électronique pour Vous inviter à signer le Document électronique et les Conditions. Il peut également Vous être demandé si vous souhaitez créer un Identity Wallet. Le courrier électronique généré contient une adresse Internet unique qui vous permettra d'accéder au Document électronique et d'exécuter le Protocole de consentement afin de recueillir Votre acceptation ou Votre refus de signer le Document électronique et les Conditions.
- (d) DocuSign génère une clé privée pour faciliter un QES. Cette clé peut Vous être attribuée uniquement pour la durée de la Transaction liée à un Document électronique individuel ou, à Votre choix, connecter la clé privée à un compte DocuSign personnel en vue d'une utilisation future, y compris le stockage et l'utilisation du Identity Wallet. L'activation de la clé privée pour signer le Document électronique reste sous Vtre contrôle exclusif grâce à la vérification, dans le Protocole de consentement, d'un code temporaire unique, généré et envoyé par SMS sur Votre téléphone portable par DocuSign.
- (e) DocuSign, agissant en tant qu'AC, génère un Fichier de preuve associé à chaque signature d'un Document électronique. DocuSign vous fournira le Fichier de preuve, le COF et les Documents électroniques signés par courrier électronique automatisé à la fin du processus de signature. Le Fichier de preuve contient :
 - Une référence au Document électronique présenté au Signataire avant la signature ;
 - La signature du Document électronique ;
 - Le RIVD du PSVID ;
 - La date et l'heure de la signature générée par le Service ;
 - Le Protocole de consentement tel qu'exécuté entre le Signataire et l'AC ; et
 - Les informations du Signataire utilisées pour exécuter le Protocole de consentement et pour remplir le Certificat.
- (f) Une fois signées par Vous, les Conditions vous sont envoyées par le courrier électronique indiqué dans le Protocole de consentement immédiatement après le processus de signature.

3. ACCEPTATION DU CERTIFICAT

Le Signataire doit vérifier que le contenu des informations qui vous sont présentées dans le cadre du Protocole de consentement est correct et exact. Si des informations incorrectes sont présentées lors de la vérification des informations dans le Protocole de consentement, vous devez annuler l'opération de signature et en informer l'AE. Si vous constatez un problème dans le contenu du Certificat après sa délivrance, vous devez immédiatement le signaler à DocuSign en révoquant le Certificat conformément à la section 6 ci-dessous.

4. IDENTITY WALLET

Si Vous avez sélectionné l'option de création d'un Identity Wallet, Vous devez d'abord créer ou vous connecter à votre Compte de Services DocuSign à l'aide de Votre adresse électronique et de Votre mot de passe. DocuSign stockera en toute sécurité votre Identité du Signataire, le RIVD et certaines informations du signataire (courrier électronique et numéro de téléphone portable) pour une utilisation future associée à l'Identité du Signataire. En plus de Votre Compte de Services DocuSign, vous consentez à ce que DocuSign demande au dispositif utilisé par le Signataire lors de la Transaction de créer et de stocker en toute sécurité une clé d'authentification secrète qui vous est attribuée.

Lorsque vous aurez reçu un Identity Wallet, le Signataire pourra procéder à d'autres Transactions nécessitant un QES sans avoir à effectuer une procédure d'identification auprès du PSVID. Pour chaque Transaction, vous devrez utiliser Votre appareil et Votre clé d'authentification cryptographique secrète.

L'Identity Wallet de Votre Signataire sera actif pendant trois (3) ans au maximum, en fonction de la période de validité de la clé d'authentification cryptographique ou de la durée de validité de votre méthode d'identification. Après expiration, vous devrez recommencer le processus de création d'un Identity Wallet.

À tout moment, le Signataire pourra accéder à son compte DocuSign afin de supprimer l'Identity Wallet. Lors de la suppression, DocuSign détruira Vos informations personnelles en toute sécurité. En tant que Prestataire de services de confiance certifié, DocuSign est tenu de conserver un journal d'audit de toutes les activités QES pendant une période pouvant aller jusqu'à sept (7) ans.

5. DURÉE DE VALIDITÉ DES CERTIFICATS

Les Certificats sont valables pendant dix (10) jours, à compter de la date de création du Certificat par l'AC. À l'expiration de cette période de validité, les signatures peuvent être vérifiées à l'aide du logiciel de vérification indiqué par l'AE, afin de s'assurer que le Certificat était valide à la date de signature du Document électronique et ce conformément aux présentes Conditions.

6. CONDITIONS DE RÉVOCATION DU CERTIFICAT

Le Client et le Signataire peuvent demander la révocation du Certificat. Votre révocation est soumise aux procédures décrites ci-dessous :

6.1 Révocation à l'initiative du Signataire

Le Signataire peut révoquer le Certificat uniquement pendant la période de validité du Certificat (10 jours) en utilisant le service de révocation en ligne fourni par Docusign (situé à l'adresse <https://docusign.fr/revocation>). Vous pouvez demander une révocation pour les raisons suivantes :

- Les informations relatives à l'identité du Signataire sont incorrectes ;
 - Le PSVID n'a pas respecté ses obligations et les règles de sécurité décrites dans ses Conditions.
 - Le Signataire soupçonne une fraude, une mauvaise manipulation ou la création d'une signature en votre nom sans votre consentement.
-
- Le Certificat sera révoqué dans les vingt-quatre (24) heures suivant la date de vérification de la demande et figurera dans la Liste de Révocation des Certificats (LRC) publiée par l'AC. Le Signataire est informé de la révocation du Certificat par l'AC par courrier électronique.

6.2 Révocation à l'initiative de l'AC

Le Certificat est immédiatement révoqué par l'AC dans l'une des circonstances suivantes :

- L'AC est révoquée ;
- Le Signataire ou le PSVID n'a pas respecté les obligations nécessaires et les règles de sécurité définies dans la Politique de certification et du PSVID et dans les présentes Conditions ;
- Les données de création de signature électronique ont été ou sont soupçonnées d'être perdues ou compromises ;
- Toute autre raison légitimement indiquée par l'AC.
- Le Signataire concerné est informé de la révocation du Certificat par l'ANSSI.

7. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Les présentes Conditions sont effectives à compter de leur date d'entrée en vigueur et ce, jusqu'à l'expiration de la validité du Certificat pour la Transaction concernée.

8. OBLIGATIONS DU SIGNATAIRE

En acceptant les présentes Conditions, vous reconnaissez et acceptez de :

- (a) Assurer la sécurité et la confidentialité du code temporaire reçu par SMS pour signer le Document électronique.
- (b) Vérifier le contenu du Certificat et alerter Docusign en cas d'informations incorrectes figurant sur le Certificat.
- (c) Vérifier l'authenticité et l'exactitude des informations contenues dans le Protocole de consentement.

(d) Demander rapidement la révocation d'un Certificat à l'AE comme décrit ci-dessus, et si Vous soupçonnez un vol, une divulgation non autorisée ou toute autre activité frauduleuse.

(e) Informer rapidement l'AE de toute modification des moyens d'authentification utilisés par le Signataire pour recevoir le code temporaire (par exemple, le numéro de téléphone mobile du signataire) et des documents d'identité et justificatifs utilisés par l'AE pour vérifier et enregistrer l'Identité du Signataire.

(f) Rester informé, via les sites Web de l'AE et de DocuSign, de tout changement de statut de l'Autorité de certification et de la LRC.

(g) Vous devez protéger votre compte DocuSign et en être le seul utilisateur.

(h) Si vous choisissez de créer un Identity Wallet, Vous acceptez de protéger la clé cryptographique afin qu'elle ne soit utilisée que par Vous, à Votre seule discrétion, et dans le cadre d'une Transaction autorisée par Vous.

9. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

9.1. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE CONTENUE DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS, DOCUSIGN NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE ENVERS LE SIGNATAIRE DE TOUT DOMMAGE DIRECT, CONSÉCUTIF, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, COUVERT, PUNITIF OU EXEMPLAIRE DÉCOULANT DE OU LIÉ À L'UTILISATION DU SERVICE OU D'IDENTITY WALLET, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE CLIENTÈLE, ARRÊT DE PRODUCTION, LA PERTE DE BÉNÉFICES OU LA PERTE D'ACTIVITÉ, MÊME SI ELLE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA PROBABILITÉ DE TELLES PERTES, ET QUE CES RÉCLAMATIONS SOIENT FONDÉES SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE.

9.2. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, DOCUSIGN NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE ENVERS LE SIGNATAIRE DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, PUNITIF OU CONSÉCUTIF, QUEL QU'IL SOIT, RÉSULTANT DE : (A) DES DOMMAGES CORPORELS OU MATÉRIELS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT RÉSULTANT DE VOTRE ACCÈS ET DE VOTRE UTILISATION DU SERVICE OU DE L'IDENTITY WALLET ; (B) TOUT ACCÈS OU UTILISATION NON AUTORISÉ DU SERVICE OU DE L'IDENTITY WALLET, ET/OU DE TOUTE INFORMATION PERSONNELLE ET/OU FINANCIÈRE STOCKÉE CHEZ DOCUSIGN ; (C) TOUTE INTERRUPTION OU CESSATION DE TRANSMISSION VERS OU DEPUIS NOS SERVEURS ; (D) TOUT BOGUE, VIRUS, CHEVAL DE TROIE OU AUTRE POUVANT ÊTRE TRANSMIS AU OU PAR LE BIAIS DU SERVICE OU DE L'IDENTITY WALLET PAR UN TIERS ; (E) TOUTE PERTE DE VOS DONNÉES OU DU CONTENU UTILISATEUR DU SERVICE OU DE L'IDENTITY WALLET ; (F) TOUTE ERREUR OU OMISSION DANS VOS DONNÉES OU VOTRE CONTENU D'UTILISATEUR, OU POUR TOUTE PERTE OU DOMMAGE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT RÉSULTANT DE VOTRE UTILISATION DU SERVICE OU D'IDENTITY WALLET, TRANSMIS OU RENDU DISPONIBLE PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SERVICE OU

D'IDENTITY WALLET, QUE CE SOIT SUR LA BASE D'UNE GARANTIE, D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE, ET QUE DOCUSIGN SOIT OU NON INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ; ET/OU (G) LA DIVULGATION D'INFORMATIONS CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS, À NOTRE AVIS DE CONFIDENTIALITÉ, OU À TOUTE AUTRE COMMUNICATION QUE NOUS FAISONS OU AVIS QUE NOUS FOURNISSONS.

•

10. FORCE MAJEURE

Ni le Signataire ni DocuSign ne sera tenu responsable de l'inexécution d'une obligation en vertu des présentes Conditions dans la mesure où cette inexécution est due à un cas de force majeure (y compris les catastrophes naturelles, les guerres, les troubles civils, les mesures prises par une entité gouvernementale, les grèves et autres causes échappant au contrôle raisonnable de la partie concernée). La Partie touchée par le cas de force majeure en informera l'autre Partie dans un délai commercialement raisonnable et déploiera des efforts commercialement raisonnables pour reprendre l'exécution dès que possible. Les obligations non exécutées en raison d'un cas de force majeure seront exécutées dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire lorsque le cas de force majeure aura pris fin.

11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

11.1 Toutes les informations personnelles que le Signataire fournit à DocuSign seront traitées conformément à l'Avis de Confidentialité de DocuSign, sauf indication contraire dans les présentes Conditions. Dans le cadre de ce Service ou de l'IDENTITY WALLET, les informations personnelles sont collectées aux fins suivantes : Votre authentification et Votre identification en tant que Signataire de la Transaction, la création et l'utilisation d'un INDENTITY WALLET, et la création du Certificat et du Protocole de consentement. Si vous ne consentez pas à la collecte et/ou au traitement et/ou au stockage par DocuSign, vous ne devez pas utiliser le Service ou l'IDENTITY WALLET.

11.2 DocuSign reçoit certaines informations personnelles du PSVID et les stocke dans le cadre du Certificat. Ces informations ne peuvent pas être modifiées car elles constituent une preuve d'identification et sont liées de manière unique au Signataire. DocuSign et le Signataire ne pouvez pas modifier ou ajuster ces informations personnelles, y compris les informations stockées dans le cadre de Votre portefeuille d'identité.

11.3 DocuSign et le PSVID conserveront les informations personnelles conformément à leur Avis de confidentialité pour DocuSign et à la politique de PSVID telle que publiée par PSVID, et conformément à l'obligation légale dans le cadre du Fichier de preuve. En acceptant les Conditions, Vous, en tant que Signataire, acceptez que DocuSign conserve un dossier de preuve contenant ces données personnelles pendant une période de sept (7) ans après l'expiration du Certificat, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

DocuSign, ses affiliées ou ses concédants de licence détiennent tous les droits, titres et intérêts relatifs à l'ensemble des droits d'auteur, droits de marque, droits de brevet, droits de base de

données et autres droits de propriété intellectuelle ou autres droits relatifs aux Services DocuSign et à la documentation connexe, à toute amélioration, contribution à la conception ou œuvre dérivée, ainsi qu'à toute connaissance ou processus y afférent (y compris les algorithmes d'apprentissage automatique issus des Services DocuSign) et/ou fournis dans le cadre des présentes Conditions.

13. LOI APPLICABLE

13.1 Si le Signataire agit à des fins professionnelles, le paragraphe suivant s'applique à ce dernier : Les présentes Conditions et tout litige ou réclamation découlant de ou en rapport avec elles, leur objet ou leur formation sont régis et interprétés conformément aux lois françaises. Chaque Partie accepte irrévocablement que les tribunaux de commerce de Paris soient exclusivement compétents pour régler tout litige ou toute réclamation découlant des présentes conditions, de leur objet ou de leur formation. Les dispositions de la Convention des Nations unies de 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises sont expressément exclues et ne s'appliquent pas au présent Contrat. Toute action en justice découlant des présentes Conditions doit être engagée dans un délai de deux (2) ans à compter de la survenance du motif de l'action.

13.2 Si vous n'agissez pas à des fins professionnelles, le présent paragraphe s'applique à vous à l'exclusion du paragraphe précédent : Les présentes Conditions et tout litige ou réclamation découlant de ou en rapport avec elles, leur objet ou leur formation sont régis et interprétés conformément aux lois françaises. Les tribunaux français, tels qu'identifiés par les règles de compétence applicables lorsqu'un consommateur est partie à un litige, sont exclusivement compétents pour régler tout litige ou toute réclamation découlant des présentes Conditions, de leur objet ou de leur formation, ou s'y rapportant.

14. RENONCIATION

La renonciation par l'une ou l'autre des Parties à toute violation d'une disposition des présentes Conditions n'entraîne pas la renonciation à toute autre violation. Le fait qu'une Partie n'insiste pas sur l'exécution stricte d'un engagement ou d'une obligation conformément aux présentes Conditions ne constitue pas une renonciation au droit de cette Partie d'exiger une exécution stricte à l'avenir et ne doit pas être interprété comme une novation des présentes Conditions.

15. DIVISIBILITÉ

Si une partie des dispositions des présentes Conditions est jugée illégale, inapplicable ou invalide, les autres dispositions des présentes Conditions resteront pleinement en vigueur, à moins que cette disposition inapplicable ou illégale ne constitue une obligation essentielle de DocuSign, auquel cas les présentes Conditions seront résiliées de plein droit.

16. MODIFICATION DES CONDITIONS

DocuSign peut réviser les présentes Conditions, y compris les modifier, les supprimer ou les compléter par des conditions supplémentaires ponctuellement, à sa seule discrétion, y compris pour refléter les modifications de la loi applicable. Les modifications sont réputées acceptées

par le Signataire si Vous continuez à utiliser le Service. Si Vous n'acceptez pas une telle modification, Vous devez cesser d'utiliser les Services DocuSign ou l'Identity Wallet.

17. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Les Conditions constituent l'expression finale, complète et exclusive de l'accord entre les Parties concernant le Service ou l'Identity Wallet fourni en vertu des présentes Conditions. Les présentes Conditions remplacent toutes les communications orales et écrites antérieures (y compris les accords de confidentialité relatifs à la signature qualifiée de l'Union Européenne en vertu des présentes Conditions, les déclarations, les propositions, les accords et les négociations concernant l'objet des présentes), et elles s'appliquent à l'exclusion de toutes les autres conditions que Vous cherchez à imposer ou à incorporer, ou qui sont implicites en raison du commerce, de la coutume, de la pratique ou de la conduite habituelle.

18. LANGUES ET TRADUCTIONS

DocuSign peut fournir des traductions des présentes Conditions ou d'autres conditions ou politiques. Les traductions sont fournies à titre d'information et en cas d'incohérence ou de conflit entre une traduction et la version anglaise, la version anglaise prévaudra.